



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-95 Modification des autorisations de programme et crédits de paiements pour les agrandissements de la déchèterie de Fronton et Cornebarrieu

Les projets d'agrandissement des déchèteries de Fronton et Cornebarrieu ont connu des retards dans leur réalisation ce qui contraint à prolonger l'AP/CP sans modifier l'enveloppe initiale, de la manière suivante :

Libellé	Durée	Montant de l'AP	Réalisé années 2019 à 2022	CP 2023
Agrandissement Déchèterie Cornebarrieu	5 ans	583 304,55 €	46 123,61 €	537 180,94 €
Agrandissement Déchèterie Fronton	5 ans	655 018,94 €	33 704,63 €	621 314,31 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme et les crédits de paiement ainsi que le nouveau calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **S'ENGAGER** à inscrire au Budget Primitif de 2023 les crédits de paiement pluriannuels correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses **à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2023.**

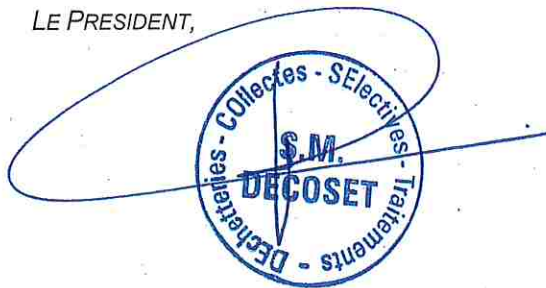
Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-95-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Le secrétaire de séance

M. MOIGN

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	9	7	16
Votants	9	7	16
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	7	25
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	7	25

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-95-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022